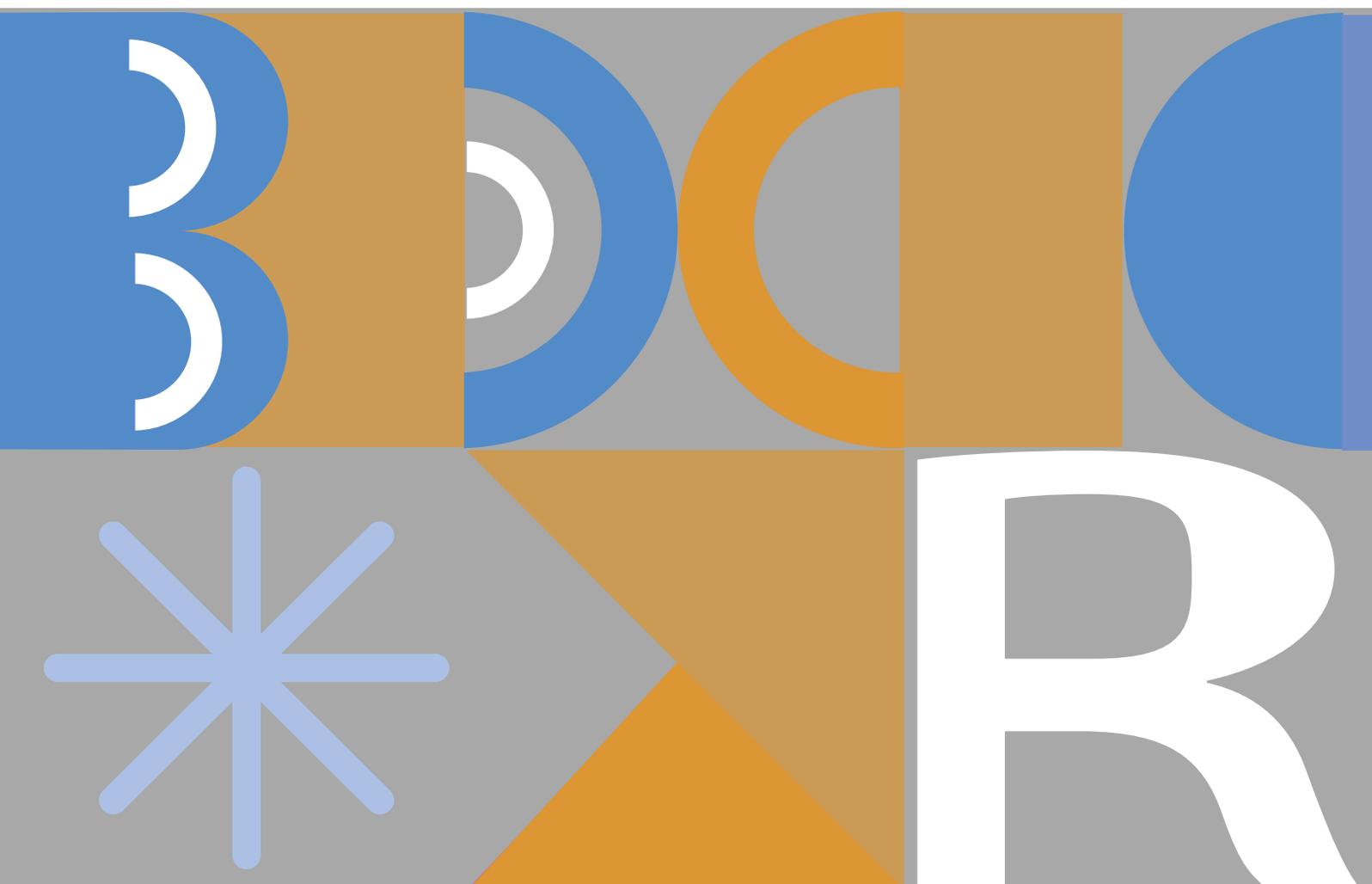


REVUE BIENNALE
DU PDDAA, 2021
BRÈVE DU
TOGO



**Tableau de bord de la transformation
de l'agriculture en Afrique :
performances et enseignements**

Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : performances et enseignements

Revue Biennale du PDDAA, 2021: Brève du Togo

Affèyitom Agouda¹ et Kodjovi Orénykuwua Tawo²

Cette note de synthèse a été élaborée par le programme ReSAKSS Afrique de l'Ouest et du Centre, facilité par AKADEMIYA2063, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural du Togo.

Référence à citer

Agouda, A. et K.O. Tawo. 2024. *Revue Biennale du PDDAA, 2021 : Brève du Togo*. Tableau de bord de la transformation de l'agriculture en Afrique : Performances et enseignements. Kigali : Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS), AKADEMIYA2063. <https://doi.org/10.54067/caadptbr/Togo/FR>

À propos du ReSAKSS

Créé en 2006 dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), le Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) contribue aux efforts de planification et de mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes et axées sur les résultats. Plus précisément, le ReSAKSS fournit des données ainsi que des produits analytiques et de connaissances, afin de faciliter les processus d'évaluation comparative, de revue et d'apprentissage mutuel du PDDAA. AKADEMIYA2063 dirige les travaux du ReSAKSS en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) et les principales communautés économiques régionales (CER).

AKADEMIYA2063 bénéficie du soutien financier de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), de la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF), du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), de la Banque africaine de développement (BAD), du Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni, du Centre mondial pour l'adaptation (GCA) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des donateurs.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Les opinions exprimées ici n'engagent que les auteurs et ne sauraient refléter la position d'AKADEMIYA2063.

¹ Consultant

² DPPSE, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural (MAEDR-TOGO)

1. Introduction

Les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) ont adopté en juin 2014 la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (réf. : Doc.Assembly/AU/2(XXIII)). Cette déclaration comporte sept engagements : (i) Engagement renouvelé envers les principes et les valeurs du processus du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ; (ii) Renforcer le financement des investissements dans l'agriculture ; (iii) Éradiquer la faim d'ici 2025 ; (iv) Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025 ; (v) Stimuler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles ; (vi) Renforcer la résilience à la variabilité climatique ; (vii) Renforcer la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

Dans le cadre du respect du 7^{ème} engagement de cette Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont demandé à la Commission de l'UA (CUA) et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), de produire un rapport d'étape qui sera présenté à la Conférence de l'UA tous les deux ans, à partir de 2017. Le rapport inaugural de l'examen biennal a été présenté et approuvé par la Conférence de l'UA en janvier 2018, le second en février 2020 et le troisième en février 2022. Ces rapports, de portée continentale, constituent les synthèses de ceux élaborés et soumis par les pays de l'UA avec l'appui des Communautés économiques régionales (CER) et des partenaires techniques et financiers (AKADEMIYA2063/ReSAKSS³, IFPRI⁴, FAO⁵, AGRA⁶, etc.).

Au total, cinquante-et-un (51) États membres, dont le Togo, ont élaboré et soumis leurs rapports de la troisième revue biennale (3^{ème} RB) de la mise en œuvre des engagements de Malabo. Le processus d'élaboration dudit rapport a démarré au niveau continental avec la formation organisée par la CUA à l'endroit des experts nationaux, du 15 au 19 mars 2021 par visioconférence. Au Togo, la formation des points focaux sur les indicateurs et les outils de collecte de données de la 3^{ème} RB, tenue les 19 et 20 mai 2021, a marqué le démarrage du processus. Il a abouti le 28 juillet 2021 à la soumission du rapport pays à travers le système eBR⁷ ainsi qu'à l'envoi des fichiers Word à la CEDEAO⁸.

La présente brève retrace les performances du Togo dans le cadre de la 3^{ème} RB et les compare avec celles de la 2^{ème} et de la 1^{ère} RB. Elle relève les défis et les leçons tirées de la 3^{ème} RB et examine les changements de politiques, de programmes et d'investissements résultant des RB. Elle met également en évidence les mesures politiques et programmatiques requises pour que le Togo respecte les engagements de Malabo d'ici 2025.

2. Progrès dans la réalisation des engagements au niveau national pendant la 3^{ème} RB

L'échéance des engagements de Malabo étant 2025, le seuil de bonne performance a été relevé à la troisième revue biennale (3^{ème} RB) à 7,28 contre 6,66 lors de la 2^{ème} RB et 3,94 à la 1^{ère} RB. Ainsi, pour cette 3^{ème} RB, les pays sont considérés comme étant «**en bonne voie**» si leur score total est égal ou supérieur à la valeur de référence de **7,28** ; «**en progrès**» si leur score est égal ou supérieur à **5** mais inférieur à **7,28** ; ou «**pas en bonne voie**» si leur score est inférieur à **5**. Au terme de l'évaluation, seul le Rwanda, avec un score de 7,43, est sur la bonne voie pour atteindre les buts et objectifs de Malabo d'ici 2025, dix-neuf (19) pays sont classés comme étant «**en progrès**».

3 Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances-Afrique de l'ouest

4 Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

5 Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

6 Alliance pour une révolution verte en Afrique

7 eBiennial Review

8 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest



Il est à préciser que la note globale de chaque pays est la moyenne de notes obtenues dans les sept (7) thèmes de performances de l'examen biennal. La note de chaque thème est calculée comme la moyenne des notes individuelles de ses indicateurs.

La note globale du Togo pour ce 3^{ème} examen biennal est de 4,67 ; il n'est donc pas en bonne voie pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et la transformation de l'agriculture en Afrique. Toutefois, sa note est au-dessus de la moyenne globale du continent (4,32) mais légèrement inférieure à celle de l'Afrique de l'Ouest (4,75).

En 2019, lors de la 2^{ème} RB, le score du Togo était de 5,14 contre 4,92 en 2017 pendant la 1^{ère} RB lorsque le pays était «en bonne voie». Ainsi, en 2021 le Togo était à 2,61 points d'être «en bonne voie» contre 1,52 points en 2019. La performance globale du Togo a baissé de 9,1% entre 2019 et 2021 tandis qu'une hausse de 4,5% a été observée entre 2017 et 2019.

Tableau 1 : Score du Togo et taux d'atteinte de la cible de Malabo

Paramètres	2017	2019	2021
Score de référence (cible)	3,94	6,66	7,28
Score du Togo	4,92	5,14	4,67
Pourcentage d'atteinte de la cible par le Togo ¹	125%	77%	64%

¹Cet indicateur est calculé comme le ratio du score du Togo sur le score de référence.

On remarque qu'après une très bonne performance lors de l'édition inaugurale (en 2017), le Togo n'a pas atteint la cible (jalon) en 2019 et s'est encore éloigné de la cible en 2021. Toutefois, les améliorations partielles réalisées lors de la 3^{ème} RB, comme le montre le tableau ci-dessous, augurent d'une perspective de regain de performance pour la 4^{ème} RB prévue en 2023.

Les résultats du troisième examen biennal ont montré que le Togo est «en bonne voie» dans l'atteinte des cibles des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous⁹.

Tableau 2 : Liste des indicateurs pour lesquels le Togo est en bonne voie à la 3^{ème} RB

Thème de performance	Indicateur	Note sur 10	Minimum pour 2021
1. Engagement à l'égard du processus du PDDAA	PC 1.1 : Processus PDDAA Pays	10,00	10,00
3. Éradiquer la faim	PC 3.6 : Salubrité des aliments	6,38	5,00
4. Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	PC 4.4 : Participation des femmes dans l'agro-industrie	10,00	7,00

Parmi les sept (7) domaines thématiques de performance, le Togo a obtenu son score le plus élevé (8,10 sur 10) dans le Thème 1 « *Engagement à l'égard du processus du PDDAA* ». Il est suivi du Thème 7 « *Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats* » où un score de 6,36 sur 10 a été enregistré. En 2019, les scores obtenus pour ces deux thèmes étaient respectivement 9,24 et 5,96 contre 8,21 et 5,77 en 2017.

Le Thème 3 « *Éradiquer la faim d'ici 2025* » nécessite une attention particulière car le Togo y a obtenu son plus faible score (2,95 sur 10). En effet, à la suite du processus de migration au système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008), l'année 2016 étant retenue comme année de base, les données de 2015 n'étaient pas disponibles lors du processus de la troisième RB3 car la rétopolation n'avait pas encore été faite. Ainsi, malgré la mention de ce fait dans les parties commentaires, une note de 00 a été donnée aux indicateurs liés à la valeur ajoutée agricole (*PC 3.2 Productivité agricole ; PC 4.1 PIB agricole et réduction de la pauvreté*).

⁹ Il est à noter qu'un bon score peut être noté pour un indicateur pris individuellement alors que globalement le score du thème auquel l'indicateur se rapporte est à la traîne.

En outre, le score de 0,07 (sur 10) pour l'indicateur « PC 3.4 Protection Sociale » et le zéro (00) du « PC 3.2 Productivité agricole » ont négativement influencé le score du Thème 3.

En effet, après le rebasage, l'analyse des résultats des comptes nationaux montre que la valeur ajoutée agricole (à prix constants base 2016) a connu une croissance de 3,2% entre 2017 et 2018 puis de 4,6% entre 2020 et 2021. Quant à la valeur ajoutée agricole par hectare de terres agricoles, elle a connu une hausse de 0,4% entre 2017 et 2018 puis de 2,8% entre 2020 et 2021. Ainsi, avec le rebasage, les indicateurs liés à la valeur ajoutée agricole connaissent des progressions que ressortira la 4^{ème} RB.

Tableau 3 : Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole

PIB	Secteur/paramètre	2018	2019	2020	2021
à prix courant	Secteur Primaire	5,4	3,5	-2,0	9,9
	Agriculture	5,4	3,3	-4,9	11,6
	Élevage et chasse	6,1	3,3	8,9	5,7
	Sylviculture, exploitation forestière	6,1	4,3	5,0	4,0
	Pêche et aquaculture	0,7	7,5	-1,5	7,2
	Valeur ajoutée agricole par hectare de terres agricoles	2,4	1,0	-0,8	8,0
	à prix constants base 2016	Secteur Primaire	3,2	1,9	1,3
Agriculture		3,3	1,8	0,6	4,8
Élevage et chasse		3,5	0,9	5,6	5,1
Sylviculture, exploitation forestière		5,0	3,6	3,1	1,8
Pêche et aquaculture		-1,3	5,3	-2,4	5,1
Valeur ajoutée agricole par hectare de terres agricoles		0,4	-0,6	2,6	2,8

Source : Résultats Août 2021, DGEAE/Comité PIB

Des données n'étaient pas disponibles pour l'indicateur « PC 7.1 Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données (ASCI) » car la BAD qui est responsable du calcul des valeurs de cet indicateur n'avait pas publié les données de 2018 à 2020. Ces données n'ont donc pas été renseignées par le Togo et une note de zéro lui a été attribuée.

Pour l'indicateur « PC 2.3 Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture », l'ensemble des sources de données possibles a été exploré (Ministère de la Promotion de l'Investissement, TOGO Invest, MIFA¹⁰, CAS-IMEC¹¹, etc.) mais aucune donnée n'a pu être fournie pour le premier paramètre « Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture », d'où la note zéro (00) pour cet indicateur.

3. Défis et leçons tirées de la troisième RB dans le pays

Le processus de la troisième revue biennale a été conduit avec les points focaux des différents services techniques des ministères impliqués, des organisations des producteurs, de la société civile, du secteur privé, des institutions de financement et des partenaires techniques et financiers du secteur agricole. Chacun, en ce qui le concerne, a fourni la donnée disponible

10 Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques.

11 Cellule d'appui et de suivi des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

pour le renseignement des paramètres des indicateurs. Au cours du processus, des structures potentiellement productrices de données ont été identifiées et conviées à prendre part aux travaux afin de relever le défi lié au manque de données pour certains paramètres et sous-paramètres des indicateurs.

Toutefois, certains paramètres de quelques indicateurs n'ont pas pu être renseignés par manque de données disponibles. Il s'agit pour l'indicateur « *PC 4.3 Emploi des jeunes dans l'agriculture* » des sous-paramètres « *2a. Nombre de jeunes qui effectuent un travail lié à l'agriculture en tant qu'employés rémunérés pour toute entreprise agricole ou PME; 2b. Nombre de jeunes qui exercent une activité indépendante ou travaillent à leur propre compte ou qui possèdent leur propre exploitation ; 2c. Nombre de jeunes qui travaillent 15 heures par semaine ou plus en tant que travailleurs non rémunérés dans une entreprise familiale* » et du paramètre « *Nombre de jeunes qui occupent de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur agricoles depuis 2015* ».

Quant à l'indicateur « *PC 5.2i Indice de Facilitation* », ce sont les sous-paramètres « *1a. Connectivité routière; 1g. Connectivité du transport maritime ; 1h. Efficacité des services des ports maritimes* » qui n'ont pas pu être renseignés.

En l'absence d'enquête appropriée (RIMA¹²), l'indicateur « *PC 6.1i Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques* » n'a pas pu être renseigné non plus.

En outre, les données d'autres indicateurs disponibles ne couvraient pas toute la période concernée par l'examen biennal (nutrition, pauvreté, autonomisation des femmes rurales dans l'agriculture, investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture et ASCII).

Des plaidoyers ont été faits par les points focaux afin que les enquêtes de nutrition, de pauvreté et de résilience puissent être réalisées régulièrement. S'agissant des données de sources secondaires (investissement privé, emploi des jeunes, lignes budgétaires pour la protection sociale), le renforcement des capacités des structures en charge de la production desdites données s'avère nécessaire.

4. Changements de politiques et de programmes au niveau national suite aux troisième, deuxième et première RB

L'adoption de la feuille de route gouvernementale, Togo 2025, est l'un des principaux changements intervenus au terme des trois premières revues biennales. Elle retrace la vision de développement du Togo qui prévoit de doubler la production pour atteindre deux principaux objectifs : (i) Assurer la sécurité alimentaire au Togo et (ii) Renforcer la transformation agro-industrielle. Pour y parvenir, trois (03) projets et une réforme prioritaires, en lien avec les engagements de Malabo, sont inscrits afin d'impulser le développement du secteur agricole. Il s'agit de :

- **P12-Amélioration de la productivité et des rendements agricoles** : ce projet a pour objectif de mettre en œuvre des actions conjuguées pour accroître de 8 à 10% les gains de productivité annuelle ;
- **P14-Accélération du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques-MIFA** : il vise à supporter un million d'agriculteurs dans le financement de leurs activités (contre 75 000 en 2019) ;
- **P15-Agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé** : ce projet a pour objectif d'étendre les surfaces cultivables de l'agropole de 5 000 ha à 165 000 ha ;

¹² Resilience Index Measurement and Analysis

- **R1-Réforme de la politique foncière agricole** : cette réforme vise à définir et mettre en œuvre une;
- Nouvelle politique foncière agricole afin d'identifier et de consolider les terres agricoles ainsi que d'accroître leur productivité. Elle vise à terme à cartographier 500 000 ha et à consolider 40 000 ha de terres agricoles ainsi qu'à rendre les services fonciers plus accessibles aux paysans locaux afin d'assurer une protection formelle de leurs droits fonciers coutumiers.

À ce jour, l'état de la mise en œuvre de ces projets et réformes prioritaires montre que les résultats conséquents ci-dessous ont été obtenus.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la productivité et des rendements agricoles-P12 les principales réalisations sont :

- **Aménagement des sites pour la production agricole :**
 - ✓ Identification et validation des sites des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) à aménager en collaboration avec les communautés ;
 - ✓ 27 700 ha de ZAAP déjà réalisés sur au moins 40 000 ha à réaliser d'ici 2025. Ces ZAAP seront équipées de forages pour la production maraîchère, d'unités d'élevage et d'étangs piscicoles ;
 - ✓ 2 130 ha de bas-fonds aménagés ;
 - ✓ Mobilisation et installation des producteurs pour l'exploitation des sites aménagés en mettant l'accent sur les cultures vivrières et de rente.
- **Renforcement de la mécanisation agricole :**
 - ✓ Réalisation d'études diagnostiques des besoins en services et équipements de mécanisation (bulldozers, tracteurs et accessoires, moissonneuses, égreneuses, décortiqueuses etc.) ;
 - ✓ Lancement de l'étude de structuration des centres régionaux de mécanisation agricole ;
 - ✓ Création en cours des centres régionaux de mécanisation agricole pour la mise à disposition des services de mécanisation agricole.
- **Maîtrise de l'eau à des fins d'irrigation :**
 - ✓ Réalisation de l'étude de prospection des ressources en eau (10 milliards m³ d'eau de surface et 5,7 milliards m³ d'eau souterraine disponibles par an avec 536 800 ha de terres irrigables) ;
 - ✓ Réalisation d'études diagnostiques des besoins en services et équipements d'irrigation ;
 - ✓ Réalisation du schéma directeur pour l'agriculture irriguée (SDAI) avec l'appui de l'UE ;
 - ✓ Réalisation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de 47 retenues d'eau collinaires dans le cadre du projet d'aménagement des retenues d'eau collinaires (PARC) ;
 - ✓ Déploiement de 5 000 kits d'irrigation à base du système de pompage solaire auprès des producteurs à prix subventionné avec l'appui de BBOX/EDF ;
 - ✓ Installation de 1 751 kits d'irrigation dans le cadre du Projet d'appui au mécanisme incitatif du financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) et de 262 Kits dans le cadre du Projet de développement rural et de l'agriculture (ProDRA) ;



- ✓ Réalisation de 24 forages sur les ZAAP et construction de superstructures et bacs ;
- ✓ Formulation du projet des systèmes agro-alimentaires climato-intelligents face au changement climatique (PROSAC) avec la coopération allemande GIZ.
- **Intrants agricoles**
 - ✓ Mobilisation de 291 000 tonnes d'engrais de 2020 à 2022 pour les producteurs à des prix subventionnés ;
 - ✓ Mise à disposition de 8 600 tonnes de semences certifiées, toutes spéculations confondues (maïs, riz, sorgho, soja, arachide et niébé) de 2020 à 2022 ;
 - ✓ Introduction de variétés performantes de semences (maïs, riz, pomme de terre, blé, etc.) pour des tests d'adaptabilité ;
 - ✓ Intensification de la lutte contre les ravageurs et maladies des plantes à travers la mise à disposition des producteurs de bio-insecticides ;
 - ✓ Renforcement de l'équipe des inspecteurs des intrants.
- **Carte de fertilité des sols**
 - ✓ Etablissement de la carte de fertilité des sols avec la production de 38 fiches de recommandation de fertilisation adaptée pour les principales cultures selon l'état de fertilité des sols dans toutes les préfectures.
- **Organisation et accompagnement des producteurs**
 - ✓ Poursuite de l'organisation des producteurs en coopératives (plus de 3 000 coopératives agricoles immatriculées, et 16 interprofessions mises en place) ;
 - ✓ Déploiement de 450 conseillers agricoles sur toute l'étendue du territoire.
- **Développement et promotion de l'élevage :**
 - ✓ Réalisation en cours des zones d'aménagement de production bovine (ZAPB) pour la viande et le lait ;
 - ✓ Réhabilitation des ranchs d'élevage et étude pour la mise en place de fermes pilotes agropastorales ;
 - ✓ Projet pilote d'insémination artificielle à partir de races étrangères avec des résultats concluants ;
 - ✓ Intensification de la lutte contre les maladies animales et la gestion des foyers épidémiologiques (charbon bactérien, rage canine, grippe aviaire, etc.) ;
 - ✓ Cartographie des services vétérinaires privés sur toute l'étendue du territoire ;
 - ✓ Elaboration en cours du plan stratégique de développement durable de l'élevage au Togo.
- **Renforcement du dispositif d'alerte et de sécurité alimentaire et gestion post-récolte**
 - ✓ Déploiement de 120 stations météorologiques pour les prévisions pour un objectif de 400 à l'horizon 2025 ;
 - ✓ Renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo (ANSAT) pour la mobilisation et le stockage des céréales ainsi que la régulation des prix ;



- ✓ Opérationnalisation de 827 magasins de stockage d'une capacité totale de 60 000 tonnes ;
- ✓ Construction en cours du laboratoire d'analyse des produits agricoles et agroalimentaires ;
- ✓ Audit qualité de quatre (4) unités de transformation agroalimentaire ;
- ✓ Programme d'aménagement de 4 000 Km de pistes rurales en collaboration avec le ministère chargé des pistes rurales dans les grandes zones de production agricole.

Les principales réalisations du projet d'accélération du MIFA (P14) sont :

- **Renforcement des capacités d'intervention du MIFA S.A:**
 - ✓ Renforcement des capacités de financement du MIFA S.A avec l'ouverture du capital du MIFA S.A à des partenaires stratégiques (Plateforme Industrielle d'Adétikopé-PIA) ;
 - ✓ Adoption d'un plan stratégique pour lancer durablement les activités du MIFA avec quatre axes (renforcement de capacités des producteurs ; facilitation de l'accès au financement, aux intrants et aux services de mécanisation et d'irrigation ; amélioration des revenus des producteurs et promotion des investissements sur des maillons stratégiques).
- **Amélioration de l'offre de service du MIFA S.A:**
 - ✓ Signature d'un contrat de partenariat entre le MIFA S.A et la PIA (Plateforme industrielle d'Adétikopé) dans le cadre de l'approvisionnement de 70 000 tonnes de soja conventionnel et biologique ;
 - ✓ Signature de 207 contrats tripartites de marchés entre le MIFA S.A et les acteurs agricoles pour un montant de 13,66 milliards de F CFA ;
 - ✓ Octroi de 6,64 milliards F CFA de crédits agricoles aux acteurs des chaînes de valeur agricole ;
 - ✓ Développement de produits d'assurance indicielle (perte de rendement) avec ECOBANK, SUNU Assurances et PULA ; mise en test de produits d'assurance santé pour les éleveurs avec l'INAM ;
 - ✓ Elaboration des plans de développement des filières riz, maïs, aviculture et maraîchage ;
 - ✓ Mise en place de 1 500 fermes modèles pour une diffusion des bonnes pratiques en milieu paysan ;
 - ✓ Diversification de l'offre de services : mécanisation, produits assurantiels ;
 - ✓ Promotion de filières de concentration (soja, riz, anacarde, sésame ainsi que fruits et légumes (ananas, mangue, etc.)) avec un focus sur les filières biologiques ;
 - ✓ Opérationnalisation d'un centre d'écoute et d'information aux producteurs ;
 - ✓ Développement du e-commerce et e-extension par la mise en place d'un centre d'appel pour les conseils agricoles ;
 - ✓ Rapprochement des services du MIFA S.A. des producteurs avec le déploiement du personnel du MIFA S.A. dans les régions.



Les principales réalisations du projet d'agrandissement de l'agropole (PTA-Togo) avec le secteur privé sont :

- **Aménagements des zones et appui à la production :**
 - ✓ Mobilisation de 209 tonnes de semences, 3 320 tonnes d'engrais, 10 000 litres de produits phytosanitaires et 1 040 kg d'inoculum pour le soja au profit des producteurs ;
 - ✓ Aménagement en cours de 5 800 ha pour la production de maïs, soja et riz dans le cadre de l'aménagement des 14 ZAAP de grande envergure (300 à 700 ha) ;
 - ✓ Aménagement en cours de 1 400 ha de ZAAP pour la production d'anacardes dont 300 ha déjà aménagés et plantés dans les préfectures de Kozah et Bassar. Objectif visé : 20 000 ha d'anacarde ;
 - ✓ Mobilisation d'intrants de qualité aux profit des producteurs ;
 - ✓ Construction en cours de 11 centres de transformation agroalimentaire (CTA) ;
 - ✓ Réalisation des études architecturales d'exécution des travaux de construction de l'agroparc.
- **Mobilisation du secteur privé :**
 - ✓ Mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un document de cadrage pour la mobilisation du secteur privé pour l'agropole de Kara ;
 - ✓ Visites d'échanges et de mobilisation des investisseurs privés internationaux en Turquie, en Ethiopie et au Maroc.

L'état de mise en œuvre de la réforme de la politique foncière agricole (R1) montre que les principales réalisations ci-dessous ont été accomplies :

- **Cartographie et consolidation des terres en étroite collaboration avec le ministère chargé de l'urbanisme :**
 - ✓ 55 000 ha de terres cartographiés et accompagnement des collectivités en cours en vue de l'obtention des titres fonciers ;
 - ✓ Consolidation d'environ 23 000 ha de terres agricoles à travers l'aménagement des ZAAP ordinaires et de grande envergure ;
 - ✓ Vulgarisation du code foncier et domanial ;
 - ✓ Appui de Millenium challenge corporation (MCC) pour le développement d'outils de sécurisation foncière.
- **Mise en place des dispositifs stratégiques, législatifs et réglementaires de sécurisation du foncier:**
 - ✓ Elaboration en cours de l'avant-projet de loi portant régime foncier rural et ses textes d'application ;
 - ✓ Adoption et signature du décret n°2022-049/PR du 10 avril 2022 fixant les règles applicables aux Livres fonciers et registres électroniques ;
 - ✓ Elaboration des plans locaux d'urbanisme Avé 2 et Zio 2 pour la phase pilote ;
 - ✓ Adoption du projet de décret portant création, organisation, composition et fonctionnement du conseil consultatif foncier en conseil des ministres le 7 février 2022.

En dehors de ces projets et réformes prioritaires, le Togo met également en œuvre le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA/FSRP) 2022-2026. Ce programme vise à accroître la préparation à faire face à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Il a trois domaines d'intervention, identifiés comme prioritaires pour renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de : (i) Soutenir la base productive du système alimentaire en investissant dans l'agriculture climato-intelligente au niveau des exploitations et des paysages; (ii) Promouvoir un environnement favorable au développement de la chaîne de valeur et au commerce intrarégional ; (iii) Renforcer la capacité régionale à gérer les risques agricoles.

Au Togo, le FSRP en dehors de ces prérogatives sous-régionales, appuie spécifiquement le gouvernement dans la mise en œuvre du Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS) à travers la réalisation des ZAAP et l'aménagement des bas-fonds. Lancé en avril 2022, le PURS a pour objectifs d'améliorer la production et la productivité des exploitations agricoles ciblées sur le riz, le maïs, les cultures maraîchères, le soja et les élevages à cycle court ainsi que d'améliorer la valorisation et la mise en marché des productions agricoles ciblées.

Les principales réalisations ressorties plus haut dans l'état de mise en œuvre des projets et réformes prioritaires renferment celles du PURS. Spécifiquement, les réalisations à mettre à l'actif du PURS sont :

- **Aménagement des terres agricoles**
 - ✓ 37 Sites sont en cours d'aménagement dans la région pour une superficie de 3 651 ha ;
 - ✓ 1 071,08 ha déjà aménagés (type1= 623,65 ha ; type 2= 447,43 ha).
- **Mise en place d'infrastructures d'irrigation**
 - ✓ 85 kits d'irrigation à base de pompage solaire sont acquis et installés auprès des producteurs.
- **Appui à la production et à la productivité agricoles**
 - ✓ 21 442,55 tonnes d'engrais vivriers (14 921,55 tonnes de NPK et 6 521 tonnes d'urée) distribuées. 1 776 litres de biopesticides distribués ;
 - ✓ Acquisition en cours de fertilisants et biopesticides au profit de 1 380 maraichers (NPK, Urée 1 380 sacs de 25 kg, insecticides 2 760 bidons de 0,5 litre).
- **Construction des infrastructures de stockage des produits agricoles**
 - ✓ Construction de 6 magasins de 250 tonnes, 4 magasins de 150 tonnes et 12 aires de séchage de 400 m².

Ces différentes actions sont également renforcées par la création en novembre 2022, par décret présidentiel, de l'agence de transformation agricole (ATA). Elle a pour objet d'accélérer la transformation structurelle et durable du secteur agricole au Togo. Ainsi, elle est chargée : (i) d'assurer une transformation structurelle et soutenable du secteur agricole en procédant à l'identification des facteurs de blocage et en mettant en œuvre une intervention systémique visant à lever définitivement ces facteurs de blocage ; (ii) de promouvoir un développement harmonieux et équilibré de l'agriculture sur toute l'étendue du territoire national à travers des interventions axées sur le développement de clusters régionaux de production et de commercialisation agricole ; (iii) de concevoir et mettre en œuvre des projets de chaînes de valeur stratégiques qui vont produire des impacts notables pour les acteurs et le pays en utilisant les meilleures pratiques internationales ; et (iv) d'assurer l'arrimage, la bonne



coordination et le renforcement des capacités de toutes les institutions impliquées dans les projets en vue de garantir une efficacité dans le développement des activités agricoles.

5. Actions prioritaires à mettre en œuvre et recommandations pour garantir la réalisation des engagements de Malabo d'ici 2025

Dans l'optique de garantir la réalisation des engagements de Malabo d'ici 2025, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement togolais et de ses partenaires techniques et financiers :

- Poursuivre les actions prioritaires entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 ;
- Renforcer les actions déjà engagées (aménagement, financement des producteurs, mécanisation, irrigation, digitalisation et e-commerce, assurance agricole, cartographie des terres, etc.) ;
- Accélérer l'opérationnalisation de l'ATA ;
- Intégrer systématiquement la collecte des données sur la diversité alimentaire des femmes et des enfants de 6-59 mois aux enquêtes de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- Organiser régulièrement les enquêtes de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- Réaliser régulièrement l'enquête sur l'autonomisation des femmes rurales (WEAI) ;
- Organiser au plan national l'enquête RIMA (Resilience Measurement Index and Analysis) ;
- Renforcer le dispositif du suivi de l'investissement privé local et étranger dans le secteur agricole en vue de les évaluer et de les capitaliser dans le reporting des changements intervenus dans le secteur ;
- Renforcer la direction générale de la protection sociale (DGPS) dans le suivi des indicateurs auprès des différents ministères et organisations travaillant sur la protection sociale ;
- Renforcer le suivi des indicateurs désagrégés portant sur les emplois créés en faveur des jeunes et des femmes dans le domaine agricole. Ces indicateurs doivent être insérés dans le dispositif de suivi-évaluation des projets agricoles afin de faciliter leur capitalisation ;
- Désigner et responsabiliser les points focaux des différentes parties prenantes pour un suivi adéquat des indicateurs de suivi des engagements de Malabo à travers leur intégration dans le système de collecte de données ;
- Poursuivre l'identification et l'implication de nouvelles structures ou organisations pouvant aider à renseigner les indicateurs de suivi des engagements de Malabo (ATA, Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires-CPES, etc.).



6. Références

Union Africaine. 2022. Troisième Rapport d'examen biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 à la Conférence de l'UA.

Gouvernement du Togo. Formulaire de préparation du Rapport du Togo pour la troisième revue biennale.

Gouvernement du Togo. Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Gouvernement du Togo. Rapport de mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale.

Gouvernement du Togo. Rapport de mise en œuvre du projet PURS.

Gouvernement du Togo. Décret portant création attribution organisation et fonctionnement de l'agence de transformation agricole (ATA).



ReSAKSS WA

Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System
by AKADEMIYA2063

ReSAKSS-Afrique de l'Ouest

Bureau régional d'AKADEMIYA2063

Lot N*3 Almadies

B.P. : 24 933 Ouakam

Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 865 28 81

Email : dakar-contact@akademiya2063.org



AKADEMIYA

The Expertise We Need. The Africa We Want.

AKADEMIYA2063 - Siège

Kicukiro/Niboye KK 341 St 22

P.O. Box 1855

Kigali, Rwanda

Tél : +250 788 318 315

Email : kigali-contact@akademiya2063.org

Site web : www.akademiya2063.org

